

CATALOGUE DES **FORMATIONS**

CESAM

2023



CESAM

WWW.CESAM.ORG

AU SOMMAIRE



03 | LE MOT D'ACCUEIL

04 | LE SERVICE FORMATION

05 | LES FORMATIONS

- 06 | Le calendrier 2023
- 08 | L'assurance de la marchandise transportée - Facultés
- 09 | L'assurance de la responsabilité des transporteurs terrestres
- 10 | Le transport de marchandises périssables sous température dirigée
- 11 | Le transport de produits liquides en citernes
- 12 | L'assurance / La réassurance des « risques de guerre » - Facultés
- 13 | L'assurance / La réassurance des « risques de guerre » - Corps de navires
- 14 | Introduction au Droit fluvial
- 15 | La gestion des recours
- 16 | Les Conventions internationales en matière de Transports
- 17 | Approche des assurances maritimes en Belgique
- 18 | Contrat de vente (droit français et Incoterms) & contrat d'assurance facultés
- 19 | L'assurance des navires de commerce (Niveaux 1 & 2)
- 20 | L'assurance des navires de commerce (Niveau 3)
- 21 | L'assurance des navires de plaisance (Niveaux 1 & 2)
- 22 | L'assurance des navires de plaisance (Niveau 3)
- 23 | Conformité / compliance et obligations d'assurance locale
- 24 | Optiflux®
- 25 | L'avarie commune : principes & évolutions

26 | LES FORMATEURS

- 27 | Pascal BOULANGER
- 28 | Stéphane DA SILVA
- 29 | Mathilde DOCQUIERT
- 30 | Franck DOLLFUS
- 31 | Roger DUCHAMP
- 32 | Christian HÜBNER
- 33 | Franck LE MOINE
- 34 | Loïc LE PAPE
- 35 | Hubert PRAT

36 | INFORMATIONS PRATIQUES

- 37 | Les tarifs 2023 et formats des formations
- 38 | Mentions sur la DDA
- 39 | Financement de la formation des salariés
- 40 | Financement de la formation des travailleurs non-salariés (TNS)
- 41 | Procédure d'accueil Handicap

Pascal DUBOIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CESAM



CESAM

“ ... Apporter
un savoir théorique
au service
de la pratique
des affaires... ”

Chères Mesdames, chers Messieurs,

C'est avec plaisir et fierté que le CESAM vous présente le catalogue de formations 2023.

En effet, dans la nouvelle vision à terme qu'est celle du CESAM, à savoir, faire en sorte que le Groupement soit la véritable Maison de l'Assurance Maritime, Transports et Aviation du marché français, la place de la formation est tout à fait essentielle.

Nombre d'acteurs de l'écosystème admettent que le niveau de compétences général diminue au fil des années alors que le monde se complexifie et que les attentes des clients sont en croissance constante.

Dans ce contexte, en complément du référencement DATADOCK, le CESAM a obtenu le 5 mai 2022 la Certification QUALIOPi. Cette certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formations laquelle permet, notamment, la prise en charge des formations estampillées CESAM par le biais des organismes professionnels financeurs tels que les OPCOs (Opérateurs de Compétences).

L'idée principale est de pouvoir apporter un savoir théorique au service de la pratique des affaires au travers de la contractualisation de relations avec des professionnels reconnus.

De nombreux formateurs ont rejoint ou souhaitent rejoindre le projet formation du CESAM pour partager leurs savoirs de haut niveau basés sur leur longue expérience professionnelle. Ils ont été choisis

pour leur expertise fine dans leur domaine de compétence mais aussi et surtout car ils aiment transmettre leurs connaissances.

Nous vous proposons donc, pour 2023, 18 formations sous un format mixte présentiel/distanciel qui peuvent être déclinées à la demande, en interne pour chaque entreprise. Ces formations sont, pour la première fois, ouvertes à l'ensemble des acteurs de notre écosystème : assureurs, courtiers, agents mais aussi experts, commissaires d'avaries, avocats, risk managers et autres collaborateurs/responsables d'AssurTechs spécialisées en assurances maritimes et aviation.

Dernier point, cette mission s'inscrit complètement dans le cadre des dispositions de la Directive sur la Distribution de l'Assurance (DDA) qui imposent que les collaborateurs ayant un contact avec la clientèle suivent un minimum de 15 heures de formation par an.

Nous espérons que ces formations répondront à vos attentes et vos besoins.

Nous vous souhaitons des formations enrichissantes et performantes permettant in fine d'accroître l'efficacité de vos Entités respectives ainsi que l'attractivité de la place française.

Très cordialement.



Organisme de Formation n°11756158975

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Référencé Datadock DD 0088188



Pascal DUBOIS

Directeur Général

pdubois@cesam.org
+33(0)1 58 56 96 02
+33(0)6 07 75 43 36

Mathilde DOCQUIERT

Responsable Formation

mdocquiert@cesam.org
+33(0)1 58 56 96 14
+33(0)6 82 69 31 13

Aïssatou NDAO

Référent Juridique

andao@cesam.org
+33(0)1 58 56 96 31
+33(0)6 61 98 35 79

Noura HAFID

Référent Administratif & Réclamation

nhafid@cesam.org
+33(0)1 58 56 96 06
+33(0)6 61 98 31 67



pour toute question
formation@cesam.org

en cas de réclamations (Traitement sous 48h)
formation.reclamation@cesam.org



LES FORMATIONS

JANVIER 2023

24|01|2023
1 jour

LA GESTION DES RECOURS

Franck DOLLFUS • ASTERIAS AVOCAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

MARS 2023

15|03|2023
1 jour

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES PÉRISSABLES SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE

Loïc LE PAPE • BLF / Pascal BOULANGER • BLF

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

16|03|2023
1 jour

LE TRANSPORT DE PRODUITS LIQUIDES EN CITERNES

Loïc LE PAPE • BLF / Pascal BOULANGER • BLF

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

23 & 24|03|2023
2 jours

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE PLAISANCE (NIVEAUX 1 & 2)

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

27|03|2023
1 jour

CONFORMITÉ/COMPLIANCE & OBLIGATION D'ASSURANCE LOCALE

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

AVRIL 2023

05|04|2023
1 jour

CONTRAT DE VENTE (DROIT FRANÇAIS ET INCOTERMS) & CONTRAT D'ASSURANCE FACULTÉS

Hubert PRAT • MMA

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

11|04|2023
1 jour

OPTIFLUX®

Stéphane DA SILVA • CESAM

Public : Toute personne exerçant dans le domaine de l'assurance maritime et transports.

MAI 2023

10 & 11|05|2023
2 jours

L'ASSURANCE DE LA MARCHANDISE TRANSPORTÉE - FACULTÉS

Loïc LE PAPE • BLF

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

25|05|2023
1 jour

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

Franck DOLLFUS • ASTERIAS AVOCAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

JUIN 2023

01 & 02|06|2023
2 jours

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE COMMERCE (NIVEAUX 1 & 2)

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

06|06|2023
1 jour

L'ASSURANCE / LA RÉASSURANCE DES « RISQUES DE GUERRE » - FACULTÉS

Franck LE MOINE • Franck Le Moine Consulting

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

JUILLET 2023

04 | 07 | 2023
1 jour

INTRODUCTION AU DROIT FLUVIAL

Christian HÜBNER • ASTERIAS AVOCAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

SEPTEMBRE 2023

14 | 09 | 2023
1 jour

APPROCHE DES ASSURANCES MARITIMES EN BELGIQUE

Franck DOLLFUS • ASTERIAS AVOCAT

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

26 & 27 | 09 | 2023
2 jours

L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ DES TRANSPORTEURS TERRESTRES

Loïc LE PAPE • BLF

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

OCTOBRE 2023

10 | 10 | 2023
1 jour

OPTIFLUX®

Stéphane DA SILVA • CESAM

Public : Toute personne exerçant dans le domaine de l'assurance maritime et transports.

19 | 10 | 2023
1 jour

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE PLAISANCE (NIVEAU 3)

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

NOVEMBRE 2023

7 | 11 | 2023
1 jour

L'ASSURANCE / LA RÉASSURANCE DES « RISQUES DE GUERRE » CORPS DE NAVIRES

Franck LE MOINE • Franck Le Moine Consulting

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

23 | 11 | 2023
1 jour

L'ASSURANCE DES NAVIRES DE COMMERCE (NIVEAU 3)

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

DÉCEMBRE 2023

05 | 12 | 2023
1 jour

L'AVARIE COMMUNE : PRINCIPES & ÉVOLUTIONS

Mathilde DOCQUIERT • CESAM

Public : Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports.

 **2 Jours** (15h)

Tarifs

1 150 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

800 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

600 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

10 et 11 mai 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- Comprendre et analyser les besoins d'un client «chargeur».
- Expliquer les garanties des contrats d'assurance MT-Facultés en vue de présenter à ses clients les offres d'assurance correspondantes.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

INTRODUCTION

- Un peu d'histoire...
- Une économie mondialisée.
- Les enjeux commerciaux.

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE...

Définitions

- La Faculté de quoi ?
- Qu'est ce qu'un Chargeur ?

Pourquoi assurer la marchandise ?

- Raisons techniques : le transport de marchandises n'est pas sans risque !
- Raisons juridiques : comment le droit des transports protège-t-il les transporteurs ?
- Raisons commerciales et financières : la sécurisation des opérations commerciales.

Les usages et pratiques du commerce

- Le contrat de vente :

- Bases juridiques / droits et obligations ;
- Les Incoterms ;
- Le transfert de risque et la notion « d'intérêt assurable ».

- Le crédit documentaire et le certificat d'assurance :
 - Objet et fonctionnement ;
 - Cas pratique : émission d'un certificat d'assurance à partir d'un CREDOC.

Le contrat d'assurance MT-Facultés

- Les différents types de polices.
- La classification des risques et des garanties.
- Les avaries prises en charge par les assureurs.
- Les exclusions rachetables.
- De quelle valeur d'assurance parle-t-on ?
- L'articulation des garanties dans l'espace et dans le temps.

JOUR 2

PARTIE II – DE LA THÉORIE... À LA PRATIQUE !

Comment appréhender les besoins d'un chargeur ?

La proposition d'assurance Marchandises Transportées

- Quelles sont les informations dont j'ai besoin pour faire une proposition ?
- Où les trouver ?
- Comment les mettre en forme ?

- Restitution / Débriefing.

Comprendre le contrat d'assurance MT-Facultés : « le jeu des 10 erreurs »

- Analyse de documents : une proposition d'assurance et le projet de contrat MT-Facultés correspondant.
- Trouver les incohérences.
- Restitution / Débriefing.

L'approche tarifaire de l'assureur : étude de cas

- Quels sont les critères d'appréciation ?
- Cas pratique - activité commerce de gros.

Développer son argumentaire de vente : contrer les objections d'un client Chargeur face à une offre d'assurance MT-Facultés

- Jeu de rôle : Intermédiaire / Client.
- Débriefing.

Que faire en cas de sinistre ?

- Le déroulé de la gestion du sinistre.
- Le rôle du CESAM et des commissaires d'avaries.
- La quittance subrogative et l'exercice du recours.
- Les cas de refus de garantie ou d'incompréhension avec son assureur.

 **2 Jours** (15h)

Tarifs

1 150 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

800 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

600 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

26 et 27 septembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- Comprendre et analyser les besoins d'un client professionnel du transport.
- Expliquer les garanties des contrats d'assurance RC TPM en vue de présenter à ses clients les offres d'assurance correspondantes.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

LE PROFESSIONNEL DU TRANSPORT

INTRODUCTION

- Les enjeux commerciaux.
- Le transport routier, un mal nécessaire...

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE...

Transporteur Public de Marchandises, c'est quoi ?

- Transport pour propre compte / transport pour compte d'autrui.
- Les professionnels du transport terrestre : Le voiturier, le loueur de véhicules avec chauffeur, le tractionnaire, le commissionnaire de transport, le transitaire, le manutentionnaire-levageur, le démé-nageur, l'entrepositaire, le logisticien.

L'organisation opérationnelle du transport : au cœur de l'exploitation !

- L'affrètement / la sous-traitance.
- La messagerie / le groupage.

- La conteneurisation et le transport combiné.
- Le cabotage.
- Le ferroutage.

Le contrat de transport et la Responsabilité Civile Contractuelle du transporteur

- Les bases juridiques.
- Les mécanismes de la RC Contractuelle du voiturier.
- Valeur Déclarée / Ad Valorem.

JOUR 2

L'ASSURANCE DE LA RC TPM

Le contrat d'assurance de la RC des Professionnels du Transport Terrestre

- Structure du contrat : les différents volets de la garantie Responsabilité Civile.
- Les pièges des cahiers des charges.
- L'articulation des garanties entre le contrat RC TPM et les contrats DAB et AUTO.

PARTIE II – DE LA THÉORIE... À LA PRATIQUE !

Comment appréhender les besoins en assurance d'un transporteur sur ses risques RC ?

- Quelles sont les informations dont j'ai besoin ?
- Où les trouver ?
- Cas pratique : remplir une proposition d'assurance RC TPM.

Comprendre le contrat d'assurance RC TPM : « le jeu des 10 erreurs »

- Analyse de documents : une proposition et le projet de contrat RC TPM correspondant.
- Restitution / Débriefing.

Développer son argumentaire de vente

Contre les objections d'un client Transporteur face à une offre d'assurance RC.

Que faire en cas de sinistre ?

- Au moment du sinistre.
- La déclaration du sinistre.
- Les cas de refus de garantie ou d'incompréhension avec l'assureur RC TPM.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigine Formation)
Pascal BOULANGER • BLF (Bordeaux Lachassaigine Formation)

Session

15 mars 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Appréhender l'aspect technique pour être à même d'analyser les situations et apporter des solutions.

Comprendre les enjeux et adapter au mieux les garanties des contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnel Transporteur.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Objectifs de cette formation.
- Le transport frigorifique en quelques chiffres.

PARTIE I – L'APPROCHE TECHNIQUE, AU CŒUR DE L'EXPLOITATION !

Les principes de base relatifs au transport de denrées périssables sous température dirigée

- Présentation des différents matériels
- Fonctionnement d'un groupe frigorifique :
 - l'échange thermique ;
 - la régularisation de la température.
- Le givre :
 - sa formation ;
 - ses conséquences ;
 - comment le prévenir.

La réalisation d'un transport sous température dirigée

- La prise en charge de la marchandise et le choix de la température selon les marchandises (prévention des litiges).
- Le maintien de la température.
- Le suivi de la température.
- Les actions à entreprendre en cas d'anomalie.
- Les règles d'or à observer.

PARTIE II – LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR VIS-À-VIS DES MARCHANDISES

La Responsabilité Civile Contractuelle

- Les mécanismes de la Responsabilité Civile Contractuelle :
 - présomption de responsabilité ;
 - responsabilité plafonnée sauf : valeur déclarée / Ad Valorem, faute inexcusable ;
 - les cas d'exonération.

- Le contrat type Marchandises périssables sous température dirigée.
- L'application des limites d'indemnité à travers des cas pratiques de sinistres.

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile du Transporteur routier

- Structure du contrat d'assurance RC Transporteur Public de Marchandises.
- Le volet Responsabilité Civile Contractuelle.
- La clause « frigo - influence de la température ».
- Les pièges des cahiers des charges et l'adaptation des garanties du contrat d'assurance RC TPM.
- Cas Pratiques.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Pascal BOULANGER • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

16 mars 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Appréhender l'aspect technique pour être à même d'analyser les situations et apporter des solutions.

Comprendre les enjeux et adapter au mieux les garanties des contrats d'assurance Responsabilité Civile Professionnel Transporteur.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Objectifs de cette formation.
- Le transport en citerne en quelques chiffres.

PARTIE I – L'APPROCHE TECHNIQUE, AU CŒUR DE L'EXPLOITATION !

Les principes de base relatifs au transport de produits liquides en citernes

- Présentation des différents matériels et des équipements.
- Les dispositions spécifiques relatives au transport de marchandises dangereuses.
- Les dispositions spécifiques relatives au transport de marchandises diverses et ordinaires.

L'exploitation et les principales sources de litiges lors d'un transit citerne

- Le nettoyage des citernes et le risque de pollution.
- La prise en charge et les risques à l'empotage.
- Les bonnes pratiques pour les citernes multi-cuves.
- Le comportement du véhicule citerne, les mouvements de liquide et le risque de renversement.
- Le risque de déversement, débordement de liquides.
- La livraison et les risques au dépotage.

PARTIE II – LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR VIS-À-VIS DES MARCHANDISES

La Responsabilité Civile Contractuelle

- Le Code de commerce.
- La LOTI et le contrat type *Transport public routier en citernes*.
- Les contrats cadres et autres conventions entre les parties.

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile du Transporteur routier

- Structure du contrat d'assurance RC Transporteur Public de Marchandises.
- Le volet Responsabilité Civile Contractuelle.
- La clause « citerne ».
- Les pièges des cahiers des charges et l'adaptation des garanties du contrat d'assurance RC TPM.
- Cas pratiques.

Conclusion

- Évolution du transport en citernes.
- Évolution du Droit et de la responsabilité du transport en citernes.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck LE MOINE • Franck Le Moine Consulting

Session

6 juin 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- **Détailler** la réalité des couvertures « risques de guerre » tant dans les imprimés français (« waterborne » – « garantie étendue ») que dans les imprimés du marché international (« war » – « strikes »).
- **Conseiller** un client « chargeur » (vendeur ou acheteur) (exportateur ou importateur) ou « commissionnaire de transport » ou encore « armateur » voire « organismes financiers » (banques) sur le choix de souscrire ou non une garantie « risque de guerre ».
- **Évoquer** les obligations d'assurance.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

PARTIE I LES RISQUES DE GUERRE (souscription)

INTRODUCTION

- La terminologie d'assurance / réassurance.
- Les composantes de la couverture des risques de guerre dans le cadre des transports de marchandises quel que soit le mode de transport.
- Les conditions « anglaises », les conditions françaises, et les autres (analyse des conditions et des limites et exclusions dans les risques de guerre).
- Le cadre juridique.

QUELQUES PRÉCISIONS

- Les risques de guerre des corps d'aéronefs.
- Les risques de guerre des corps de navire et plus particulièrement des corps de commerce.
- Les risques de guerre dans les polices « risques politiques ».
- Les risques de guerre pour les intermédiaires des opérations de transport de facultés.
- Les risques de guerre en contre-assurance, l'assurance du vendeur, l'assurance de l'acheteur.
- Les risques de guerre et les Incoterms.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRE

- L'articulation RO / RG (imprimés français).
- Les risques de guerre « purs ».
- Les risques « assimilés » aux risques de guerre.
- Les risques accessoires.

PARTIE II LES RISQUES DE GUERRE (sinistre)

LES SPÉCIFICITÉS DE LA TARIFICATION DES RISQUES DE GUERRE

- La base de tarification.
- Les surprimes.
- Les validités dans le temps.
- Les résiliations

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Comment agir en situation de sinistre ?
- Rôle du CESAM et des commissaires d'avaries.
- Les cas de refus de garantie (incompréhension avec l'assureur).
- Les cas de refus de garantie (incompréhension de l'assuré).

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck LE MOINE • Franck Le Moine Consulting

Session

7 novembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- **Détailler** la réalité des couvertures « risques de guerre » tant dans les imprimés français que dans les imprimés du marché international (« war » – « strikes »).
- **Conseiller** un client « armateur » sur le choix de souscrire ou non une garantie « risque de guerre ».
- **Évoquer** les obligations d'assurance.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

PARTIE I LES RISQUES DE GUERRE (souscription)

INTRODUCTION

- La terminologie d'assurance / réassurance.
- Les composantes de la couverture des risques de guerre dans le cadre des transports de marchandises quel que soit le mode de transport.
- Les conditions « anglaises », les conditions françaises, et les autres (analyse des conditions et des limites et exclusions dans les risques de guerre).
- Le cadre juridique.

QUELQUES PRÉCISIONS

- Les risques de guerre des facultés.
- Les risques de guerre des corps d'aéronefs.
- Les risques de guerre dans les polices « risques politiques ».
- Les risques de guerre pour les intermédiaires des opérations de transport de facultés.
- Les risques de guerre en contre-assurance, l'assurance du vendeur, l'assurance de l'acheteur.
- Les risques de guerre et les Incoterms.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRE

- L'articulation RO / RG (imprimés français).
- Les risques de guerre « purs ».
- Les risques « assimilés » aux risques de guerre.
- Les risques accessoires.

PARTIE II LES RISQUES DE GUERRE (sinistre)

LES SPÉCIFICITÉS DE LA TARIFICATION DES RISQUES DE GUERRE

- La base de tarification.
- Les surprimes.
- Les validités dans le temps.
- Les résiliations

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Comment agir en situation de sinistre ?
- Rôle du CESAM et des commissaires d'avaries.
- Les cas de refus de garantie (incompréhension avec l'assureur).
- Les cas de refus de garantie (incompréhension de l'assuré).

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Christian HÜBNER • Asterias Avocats

Session

4 juillet 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Maîtriser les paramètres juridiques du droit fluvial, tant au titre de l'environnement général que du droit des transports.

Pouvoir conseiller en amont les clients.

Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre puis paiement du sinistre.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

CONTEXTE GÉNÉRAL DU TRANSPORT FLUVIAL

- L'environnement économique, et technique au titre des types d'unités.
- L'environnement de droit international public.
- Ouverture sur le droit national et le droit fluvial international.
- Notion de transports internationaux, internes et cabotages.

DROIT DE NAVIGATION

- Accidents de navigation :
 - Heurts ;
 - Abordages (Convention Genève 15.03.1960) ;
- Limitation de responsabilité :
 - Droit rhénan ;
 - CLNI 2012

LE CONTRAT DE TRANSPORT

- Le contrat de transport de droit interne :
 - Contrats types ;
 - Code de commerce ;
 - Cas du poussage fluvial.
- Contrat de transport international :
 - Convention de Budapest ;
 - Cabotage.

CONCLUSION

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs
800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format
Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur
Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session
24 janvier 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Maîtriser les paramètres juridiques de la gestion des recours.

Pouvoir conseiller en amont les clients.

Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre puis paiement du sinistre.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

LE SINISTRE ET LES MESURES IMMÉDIATES

- Les réserves.
- L'expertise.
- Les mesures coercitives : saisie, LOU.
- Documents constituant le dossier sinistre.

MISE EN ŒUVRE DU RECOURS

- Le paiement de l'indemnité, sinistre couvert ou paiement commercial.
- Intérêt et qualité à agir.
- Contre qui agir dans un litige international ?

LE RECOURS AMIABLE

- Le report de prescription : qui, quand, comment ?
- Négociation et approche économique : les paramètres pour gérer un recours amiable.

LE RECOURS JUDICIAIRE

- Compétence.
- Loi applicable.
- Civil law / Common law.
- Délais.
- Exécution.

CONCLUSION

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session

25 mai 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Connaissance des règles et limites de responsabilité en matière de transport.

Connaissance des documents de transport.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

LE CONTRAT DE TRANSPORT : DUALITÉ DE RÉGIMES NATIONAL ET INTERNATIONAL

LE TRANSPORT ROUTIER INTERNATIONAL

- La convention de Genève, CMR, caractéristiques et champs d'application.
- Les documents de transport, l'exécution du transport.
- Réserves, responsabilités et indemnités.

LE TRANSPORT AÉRIEN

- Le cadre juridique du transport aérien.
- La convention internationale de Montréal.
- La lettre de transport : AWB, HAWB, MAWB, conclusion et exécution du contrat.
- Réserves, responsabilités et indemnités.

LE TRANSPORT MARITIME

- Les conventions internationales applicables.
- Les documents de transport, préparation et exécution du transport.
- Réserves, responsabilités et indemnités.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs
800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.
550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.
450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format
Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur
Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session
14 septembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Objectifs opérationnels

Connaissance des règles de fonctionnement du marché belge et des garanties utilisées.
Pouvoir conseiller le client.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

LE CADRE LÉGAL ET LES ACTEURS

- Cadre juridique :
 - La loi sur les assurances maritimes ;
 - La police d'Anvers.
- Acteurs : les assureurs, agents et courtiers.

LA RÉFORME AVORTÉE

- Les raisons d'une révision.
- Les raisons d'un échec.

LES GARANTIES UTILISÉES - COMPARAISON

- Analyse des garanties utilisées.

CONCLUSION

Contrat de vente (droit français et Incoterms) & contrat d'assurance facultés

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Hubert PRAT • MMA

Session

5 avril 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

Objectifs opérationnels

Comprendre et analyser les contrats de vente et Incoterms (droit français).

Méthodes pédagogiques

- Tour de table pour déterminer les objectifs des participants.
- Mises en situation avec cas pratiques.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LE CONTRAT D'ASSURANCE

- L'analyse du risque au moment de la souscription (les éléments indispensables à l'étude du risque).
- L'article 8 de la police Française d'Assurance maritime (principe de la garantie bout en bout) / (analyse et décryptage).

LES CONTRATS DE VENTES

Le Droit Français

- Cas pratiques.
- Articles L 132.7 du Code de commerce.
- Article 1583 du Code Civil.
- Article 1103 du code Civil.
- Les clauses de réserve de propriété.

Les incoterms

- Cas pratiques.
- Histoire.
- Rôle des Incoterms.
- Les 4 familles des Incoterms.
- Les Incoterms Maritimes et fluviaux.
- Les Incoterms Multimodaux.

Cas pratique de fin

2 Jours (15h)

Tarifs

1 150 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

800 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

600 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

01 et 02 juin 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Comprendre et analyser les clauses d'assurance du marché français et du marché anglais ainsi que leur utilisation et l'impact de ces clauses et conditions particulières.

Comprendre l'approche tarifaire.

Étudier les conditions spécifiques des marchés américain, nordique, allemand et italien.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Introduction historique

Le cadre juridique

- Les réglementations nationales :
 - Le Marine Insurance Act anglais ;
 - Le code des assurances français.
- Les Conventions internationales.
- Les organisations professionnelles et internationales du marché de l'assurance maritime :
 - Les organisations d'assureurs ;
 - Les organisations d'armateurs ;
 - Les organisations gouvernementales.

Les assurés. Les biens assurés

L'assurance Corps – Un package

- Temps et lieux de la garantie.
- Les événements assurés.
- Les événements exclus.
- Les dommages causés au navire.

- La RC, les dommages causés par le navire.
- Les frais et dépenses : Les dommages dans l'intérêt du navire.
- Les capitaux assurés.
- Les clauses d'extension.
- Les clauses restrictives.
- La reconstitution des capitaux assurés après sinistre.
- La souscription Le Risk Assessment.
- La prime Corps.
- Le sinistre Corps.

Les autres couvertures RC

- Les raisons d'un marché séparé.
- Les solutions du marché des compagnies d'assurance :
 - RCPNM en France ;
 - Institute Protection et Indemnity Clauses Hulls ;
 - Les solutions des P and I Clubs ;
 - L'International Group ;
 - La prime P and I et le Risk Assessment ;
 - Le sinistre P and I et le réseau des correspondants.

Assurance Risques de guerre

Les marchés nordique, américain, allemand et italien Les conditions d'assurance Corps utilisées sur les marchés

- Rappel : Le marché de Londres et le marché français.
- Nordic Marine Insurance Plan 2019.
- American Institute Hull Clauses .
- DTV - German Standard Terms and Conditions of Insurance for Ocean Going Vessels 2009.
- Capitolato di Assicurazione Corpi Marittimi Edizione 1988 « Polizza Camogli ».

Assurance Risques de guerre

- Rappel : Les conditions françaises et les Institute War and Strikes Clauses Hull Time American Institute Hull War Risks and Strikes Clauses.
- DTV - ADS 2009 – Section Six War Clauses.
- Nordic Marine Insurance Plan Chapter 15: War Risks Insurance.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

23 novembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Maîtrise des principes élémentaires

Objectifs opérationnels

Comprendre l'approche tarifaire et le Risk Assessment
Savoir adapter les primes et franchises aux divers clauses d'assurance et critères des risques.

Comprendre l'impact de ces clauses et des conditions particulières.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Les Risk Assessment

- Les limites de la statistique Corps.
- Les éléments déterminants.
- Les datas disponibles.
- La collecte des données - Meetrisk.

La prime

- Perte totale.
- La Bonne arrivée / Increased value.
- Prime avarie.
- Le changement de valeur.
- L'exclusion de la RC.
- La prime FAP sauf / FAP abs.
- Double valuation.
- L'utilisation des barèmes pour le brownwater.

Les franchises

- La franchise de base.
- Les franchises (deductible and franchise).
- L'AMD.
- La franchise aggregate.

Les clauses de continuité

- Anticipated Bonus.
- Les Long Term Agreement.

2 Jours (15h)

Tarifs

1 150 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

800 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

600 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

23 et 24 mars 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Découvrir le marché de l'assurance plaisance des particuliers, son environnement, les conditions d'assurance du marché français, celles du marché anglais, l'impact des conditions particulières, les critères de souscription, la prime et les règles de gestion des sinistres.

Connaître l'environnement commercial et juridique des yachts commerciaux, des mégayachts qu'ils soient d'usage privé ou commercial.

Comprendre et analyser les clauses d'assurance R12, les polices Risques de Guerre et le fonctionnement des Polices P and I à prime fixe ainsi que la couverture de responsabilité de l'affrèteur (commercial) et du locataire / skipper (à usage privé).

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Les bateaux de plaisance de moins de 24 mètres

Le cadre juridique : Une difficulté pour l'assureur (Marine Insurance Act ou Titre I et III du Code des assurances)

Les produits du marché pour les bateaux de moins de 24 mètres et les bateaux de plaisance à usage personnel

- Les Conditions des compagnies françaises.
- Institute Yacht Clauses.

L'analyse des risques, les critères de souscription, la tarification et la prime d'assurance, la TCA, l'IPID

La gestion du sinistre plaisance

Les bateaux de plaisance de plus de 24 mètres

Les spécificités techniques et juridiques des yachts de plus de 24 mètres

- Les permis et les brevets de skipper des navires de plaisance à usage privé ou commercial, l'enregistrement des navires.
- Les navires dont la longueur est supérieure à 24 mètres.
- Les pavillons : Le RIF, Cayman, BVI, île de Man, Malte, etc.
- Le problème des sanctions.

Les couvertures d'assurance

- Les Conditions American R12.
- Les conditions particulières annexées au R12.
- P and I Rules des Clubs et Polices à Prime Fixe.
- Les garanties de couverture aux Marins.
- La couverture d'assurance des attentats et des risques de guerre.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

19 octobre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Maîtrise des principes élémentaires

Objectifs opérationnels

Élargir le domaine de compétence des souscripteurs et gestionnaires de sinistre spécialisés dans l'assurance des bateaux de plaisance du particulier.

Connaître l'environnement commercial et juridique des yachts de moins de 24 mètres à usage privé dans le cadre de flotte, ou commerciaux (NUC)

Connaître la couverture de responsabilité de l'affrèteur (commercial) et du locataire / skipper (à usage privé) de ces navires de plaisance de moins de 24 mètres.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Les bateaux de plaisance de moins de 24 mètres, les flottes, les NUC, les bateaux de course, la navigation autour du monde et les vieux gréments.

L'assurance des flottes de bateaux de plaisance et location sans skipper

- Les voiliers.
- Les bateaux à moteurs.
- Les jets skis.

L'assurance des bateaux de course

- Les critères de souscription.
- La prévention.
- La souscription.

L'assurance des bateaux autour du monde

- Les critères de souscription.
- Les zones et périodes de navigation.

L'assurance des vieux gréments

Les responsabilités du locataire de bateau à usage de loisir

Les NUC - Les Navires à Usage Commercial

- Le cadre juridique.
- La réglementation technique – La Division 241.
- Les Polices Corps et RCPNM.
- L'assurance de l'affrèteur de NUC.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

27 mars 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Comprendre et analyser les limites à la liberté d'assurer des risques dans le monde

Mettre en conformité ses activités professionnelles avec les nombreuses règles nationales et internationales.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Règlementation de l'assurance : Le Code des Assurances français et le MIA 1906/2015

Les spécificités des acteurs du marché de l'assurance maritime et transport

- Les organismes du marché de l'assurance.
- Les compagnies d'assurance.
- Les Lloyd's.
- Les P and I Clubs.

Les spécificités de l'intermédiation en assurance maritime et transport

- La directive.
- L'agent général.
- Le courtier.
- Le Lloyd's broker.

- L'agent d'assurance maritime et la MGA.
- Le Run-off Broker.
- Le registre des intermédiaires d'assurance, l'ORIAS.
- Les contrats.
- Les obligations du courtier (GDPR, IPID).
- Les usages du courtage français.

L'encadrement du marché

- Les Zinzins.
- La protection des assurés : L'ACPR.
- La protection des assurés : La FCA.
- Les sanctions et la lutte anti-blanchiment, l'OFAC.
- Les agences de notation.
- L'audit financier.
- Le Contract certainty.
- Le Complaint Handling.

Liberté d'assurer, obligation d'assurance et mesures restrictives

- Le droit commun : l'O.M.C.
- En Europe : La Libre Prestation de service.
- Le marché américain, NAIC, Excess & Surplus lines.
- Le marché suisse de l'assurance : Finma.
- Le marché monégasque.
- Le Marché commun Africain de l'assurance : CIMA.
- Le marché de l'assurance maritime et grands risques :
 - La nationalité du risque – Risk Location ;
 - Mesures restrictives dans la liberté d'assurer.
- Le Forum Shopping et les règles de compétence :
 - Le principe ;
 - L'action directe contre l'assureur ;
 - L'Anti Suit Injonction ;
 - L'agrément.

1 Jour (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Stéphane DA SILVA • CESAM

Sessions

11 avril 2023

10 octobre 2023

Public concerné

Toute personne exerçant dans le domaine de l'assurance maritime et transports, chez les courtiers en assurance maritime et transports, les intermédiaires, les agents, les compagnies d'assurance maritime et transports. Les souscripteurs, les gestionnaires de sinistres, les services comptables et financiers, les services de recouvrement, les services informatiques.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

- Connaître la définition de chaque flux (répartition, prime émise, bulletin, dispache, compte financier), savoir quelle information doit être renseignée dans un flux de données spécifique, et si le caractère de l'information est obligatoire ou facultatif.
- Maîtriser l'ordonnance des flux de données échangées entre chaque acteur du marché de l'assurance maritime et transports.
- Connaître les règles applicables au système Optiflux®.
- Savoir utiliser le site web de suivi des flux afin de retrouver le nom de son fichier transmis, la date de transmission, retrouver son écriture technique ou financière, et identifier l'état de cette écriture : « suspens », « validé » ou « rejeté ».
- Identifier le motif du rejet de l'écriture technique ou financière, et identifier l'émetteur de ce rejet afin de la rectifier et la renvoyer le cas échéant.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Introduction Optiflux® : Quel est ce système ? Chiffres à l'appui.

Contexte de création du système Optiflux® pour le marché maritime et transports :

- La loi SOX et la loi LSF.

Solvabilité II et Optiflux®.

Les bases du cryptage des fichiers par chiffrement à clefs asymétriques.

La BDI – Système d'échange d'informations électroniques.

Les différents types de flux échangés entre les acteurs du marché maritime et transports :

- Flux technique ou financier.

Règles de bases à appliquer dans le système Optiflux®.

Plateforme de suivi des flux échangés dans le système Optiflux®.

Kit Web Optiflux® : Logiciel Web Optiflux®.

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs
800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format
Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur
Mathilde DOCQUIERT • CESAM

Session
5 décembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les règles de York & Anvers.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval, après une déclaration d'avarie commune.

Méthodes pédagogiques

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Le principe de l'avarie commune

- 4 caractéristiques fondamentales.
- La déclaration d'avarie commune.
- Le dispacheur d'avarie commune.
- La signature des garanties d'avarie commune.
- La charge de la preuve.
- Le règlement d'avarie commune.

Les règles de York & Anvers et leurs principales évolutions

- Un cadre juridique unifié.
- Architecture générale.
- York & Anvers 1994.
- York & Anvers 2004.
- York & Anvers 2016.

Contestations & recours

- Contestations de l'avarie commune.
- Recours.
- Prescriptions.

États des lieux & perspectives



LES FORMATEURS



Pascal BOULANGER

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

EN 1980

Société PRIMEL PLOUGASNOU :
Manutentionnaire de marée durant deux mois.

DE 1980 À 1982

TILLY GUERLESQUIN
Conducteur routier régional ramassage de volailles.

DE 1980 À 1992

- **Transports BIHAN René PLOUESCAT**
conducteur routier international, transports frigorifiques de viande pendue sur l'Europe, Pays de l'Est, Afrique du Nord.
- **Exploitant transport** en remplacement du dirigeant durant ses congés.

DE 1992 À 1995

- **ECF ROUDAUT LANDIVISIAU**
Formateur de conduite du Groupe Lourd (PL/SPL/TC).
- **Transports BIHAN**
Exploitant en remplacement du dirigeant durant ses congés.
- **Transport JOUAN GUERLESQUIN**
Conducteur routier durant les WE et les vacances.

DE 1995 À 2020

- **Groupe LE CALVEZ BREST**
Responsable formateur, reprise de mes études pour accéder en 2000 au poste de directeur Hygiène Sécurité Environnement Qualité rattaché au PDG et membre du comité exécutif au sein de la holding.
- **CARSAT Bretagne**
Représentant MEDEF
 - Titulaire au sein du Comité Technique Régional II (CTR).

- Titulaire de la CPP II : commission pour les notifications des comptes employeurs suite à contrôles de la CARSAT sur le terrain.

• Préfecture du Finistère

- Inspecteur Départemental de Sécurité Routière spécialisé Poids Lourds pour mener des enquêtes type « bureau accidents », à la demande du Préfet, suite à des accidents graves impliquant un poids lourd.

• Président fondateur du Club Sécurité Routière en Entreprise pour le Finistère.

• Représentant du Groupe LE CALVEZ au sein de l'Association des Transporteurs de Matières dangereuses (ATMD)

- Discussion au ministère de l'environnement des textes réglementaires applicables dans le domaine.
- Défense des intérêts de la profession.

• Sûreté : prévention des actes de malveillance

- Travail avec la gendarmerie et les référents sûreté.
- Travail lié à la fonction d'officier de sécurité.

DE 2020 À FIN 2021

• Directeur HSEQ au sein du Groupe PERRENOT (6 000 salariés) en charge :

- Du management du risque routier.
- Des activités sécurité dans les domaines du transport de matières dangereuses par route.

DEPUIS 02|2022

Création d'une activité de conseil et formation sur :

- L'optimisation du poste carburant (prestation déposée auprès INPI).
- Le transport des matières dangereuses par route.
- La prévention du risque routier en entreprise.

DIPLÔMES / FORMATION

- CAP de conducteur routier.
- BEPECASER Groupe Lourd : enseignement de la conduite.
- Conseiller Sécurité Transports de matières dangereuses par route : gaz, chimie, radioactif
Personne Compétente en Radio Protection : transport de matières radioactives Formations CCI – CARSAT dans le domaine de la sécurité.
- Habilitation Confidentielle Défense.



Stéphane DA SILVA

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DEPUIS 01|2000

CESAM

Direction des études et développements informatiques.

- Création d'un système de signatures de documents cryptés par EDI : « Empreinte unique par hachage » des polices d'assurance.
- Création du système Edi Optiflux® : gestion de flux techniques et financiers associés échangés sur le marché maritime français.
- Migration des applications métiers : de Delphi/400 vers le C#.
- Benchmark, étude et appel d'offre, négociation et gestion du contrat, planning, recette.
- Normalisation du « Format d'échange en assurance maritime et transports » en France auprès de l'AFNOR : Ce système a été homologué sous la norme AFNOR « Z67-137 »
- Responsable du Projet SICMEC – projet de suivi de conteneurs sur le Marché Maritime Mondial.
- Création d'un prototype de plateforme web sécurisé, connexion par certificat d'authentification SSL/TLS, saisie d'informations cryptées via des formulaires web, émission des données via une liaison sécurisée HTTPS.
- Digitalisation des comptes-rendus d'activités des Commissaires d'Avaries et Experts recommandés du CESAM.
- Maintenance du site web et développement de la cartographie et coordonnées des commissaires d'avaries et experts recommandés du CESAM.
- Responsable de la commission des référentiels du système Optiflux® et de la commission technique du système Optiflux®.

- Direction du déménagement du système informatique du CESAM, avec la gestion des contraintes techniques et électriques d'une plateforme Grand-système IBM.
- Direction du projet de réécriture des applications métiers de la plateforme IBM Grand-Système VSE vers une plateforme IBM Iséries.
- Direction du déménagement des locaux du CESAM et de son parc informatique.

DE 05|1998 À 01|2000

FB2A

Société de Services et d'Ingénierie en Informatique à Paris, La Défense.

- Analyste programmeur dans l'assurance vie chez le client AGF SI. Environnement Grands Système IBM MVS (TSO,JCL,ENDEVOR,COBOL ...).
- Analyste programmeur dans l'assurance maritime et Transports chez le client CESAM. Environnement Grands-Systèmes IBM VSE (JCL, VisualAge Generator, cobol...).

DE 09|1997 À 05|1998

CAP GEMINI ERNST & YOUNG

Société de Services et d'Ingénierie en Informatique à Lille.

- Développeur dans le domaine Bancaire chez le client Le Crédit du Nord.

AUTRE EXPÉRIENCE

DEPUIS 10|2015

Création de site web, Webmaster bénévole.

Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, France.

- Achat du nom de domaine www.au-meuble-greoux.fr.

- Paramétrage des DNS et de l'hébergement.
- Création du site internet de location de meublés pour curistes.

FORMATION

- **AF2A** Centre de Formation en Assurance ATTESTATION « Contrat d'assurance » Risque, prime, sinistre, contentieux.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance ATTESTATION « Assurance de dommages » Assurances de biens, assurances de responsabilités.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance ATTESTATION « Bases juridiques de la Responsabilité Civile » RC contractuelle, RC délictuelle ou quasi-délictuelle, mises en œuvre & causes d'exonération.
- **AF2A** Centre de Formation en Assurance ATTESTATION « Assurance Transport Facultés - propre compte ». Conditions générales des polices Facultés (police FAP sauf, tous risques maritimes, et clauses de marché, police française aérienne, police française terrestre, imprimés anglais 'Institute Cargo Clauses A-B-C', imprimés risque de guerre (waterborne, bout en bout), police au voyage, police marché, police d'abonnement, police tiers chargeur, avaries communes).
- **1994 - 1996** BTS INFORMATIQUE DE GESTION Lycée Jean-Bart à DUNKERQUE.
- **1990 - 1994** BACCALAURÉAT Scientifique, Mathématiques et Sciences Physiques Lycée du NORDOVER à GRANDE-SYNTHE.



Mathilde DOCQUIERT

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DEPUIS 06 | 2020

CESAM

Responsable des Services Évènements Majeurs, Réseaux des experts et commissaires d'avaries & Risques de Guerre, Formation.

- Supervision des dossiers de sinistres majeurs et autres sinistres gérés pour le compte des compagnies d'assurance membres.
- Supervision des réseaux (experts plaisance, pêche, fluvial, transport de marchandises et commissaires d'avaries).
- Supervision de la notation des zones géographiques en matière de « Risques de Guerre et assimilés » applicable à l'assurance des marchandises transportées en vertu des modèles de clauses préconisés par France Assureurs (ex FFA).

Participation à des instances professionnelles

- Membre du Groupe de Travail Navigation Plaisance, France Assureurs.
- Membre de la Commission Centrale de Sécurité et de la Commission section « sécurité des navires de plaisance ».
- Membre du Comité Particulier de Certification des Experts EEA, CNPP.
- Membre du Comité d'Orientation Emballage du Laboratoire National de Métrologie et d'Essais.

DEPUIS 2020

Enseignement à l'Université du Havre

Diplôme Universitaire Expert Maritime et Transport Maritime.

DE 10 | 2011 À 05 | 2020

Juriste au département relations extérieures

- Gestion des sinistres avarie commune, assistance et avarie particulière pour le compte des assureurs.
- Coordination avec les experts et avocats et négociation des litiges avec les parties adverses.

FORMATION

- **2010 - 2011** Master II en «Droit et sécurité des activités maritimes et océaniques», Université de Nantes, France.
- **2011** Séminaire «Master II Défense et géopolitique», IHEDN, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Paris, France (2011).
- **2008 - 2010** Master I et II en Droit à finalité spécialisée en droit étranger, Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique (2008-2010).
- **2004 - 2008** Licence en Droit, Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Belgique(2004-2008).

COMPÉTENCES

Langues

Français langue maternelle, Anglais courant, Espagnol bon niveau, Néerlandais niveau scolaire.

PUBLICATION

Article « Le transport maritime à l'épreuve de la piraterie», Journal des Tribunaux, Larcier, Belgique (mars 2012).



Franck DOLLFUS

EXPIÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DE 1985 À 1988

10 mois de navigation sur 4 navires différents appartenant aux sociétés **CNN – SOFLUMAR – SOCATRA**.

DE 07 | 1989 À 09 | 1989 LILIBLAD PETROLEUM

Tacoma (USA).
Manutentionnaire.

DE 07 | 1991 À 09 | 1991 SOTEL – Guyane Française.

DE 07 | 1992 À 08 | 1992 SOCATRA

Sea Tankers Company - Bordeaux.
Suivi de la mise en place norme ISO 9001.

DE 1992 À 1994 Préfecture Maritime de l'Atlantique Brest.

Département « Action de l'État en Mer » – Bureau réglementation.

DE 1994 À 2000 SACIAR Groupe La Sécurité Nouvelle Courtage d'assurances - Paris.

- Adjoint au Directeur – Département Maritime.
- Adjoint au Directeur – Département Sinistres.
- Responsable des sinistres maritimes et transports.

DE 2001 À 2003 AXA CORPORATE SOLUTIONS Marine & Aviation. Cargo Claims Manager.

DE 2003 À 2006 GROUPAMA TRANSPORT Adjoint au Directeur – Direction juridique.

DE 2006 À 2011 MICHALEK & DOLLFUS Avocat Associé.

DEPUIS 2011 Cabinet DOLLFUS Cabinet d'avocat EI - Paris.

DEPUIS 2014 ASTERIAS AVOCATS GIE d'avocats -Paris. Co-fondateur et CEO.

DEPUIS 2021 Association du GRAND VOILIER ÉCOLE Administrateur.

EXPIÉRIENCE FORMATION

- ### EN 2015 Norbert Dentressangle
- « *Liability clauses in transportation and logistics* ».
 - « *Civil Law v/ Common law* ».

DE 2018 À 2019 ESA Business School de Beyrouth (Liban) Chargé de cours : « *Maritime Law* » (en anglais).

EN 2015 Chambre Syndicale des Courtiers d'Affrètement « *Marine Insurance* ».

DEPUIS 2018 Hogere Zeevaartschool / École supérieure de Navigation d'Anvers (Belgique) Conférencier : « *Marine insurance aspects of incidents at sea* » – *Law of the Sea (Advanced)*.

DEPUIS 2004 Faculté de Droit - Université Le Havre Normandie Chargé de cours en Assurances Maritimes.

COMPÉTENCES

Langues
Français langue maternelle, Anglais courant,
Espagnol bon et Néerlandais notions.

Droit
Droit maritime, Droit des Transports, Droit de
l'assurance, Droit public de la mer, Droit de la
plaisance, Droit portuaire, Droit social Maritime,
risques Industriels.

Informatique
MS Office (Word, Excel, PowerPoint).

FORMATION

- **1990 - 1991** Maîtrise Droit des Affaires.
Université Paris V.
- **1991 - 1992** Mastère (DESS) en Droit Maritime
et des Transports.
Université d'Aix en Provence.
- **2008** Formation « Opérateurs Économiques
Agréés. Organisation Mondiale de Douanes.
Bruxelles.



Roger DUCHAMP

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DE 1982 À 1988

Enseignement primaire dans diverses écoles du département du Var, France.

DE 1988 À 1989

Elvedt O'Sullivan

P and I correspondent Marseille / Ince & Co Solicitors Londres.

DE 1989 À 1996

Camat

Souscripteur Corps Manager d'équipe, Marine et Energie Paris.

DE 1996 À 1998

La Réunion Européenne / Axa Global Risks

Souscripteur Manager d'équipe Corps Paris (Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique, USA et Amérique du Sud).

DE 1998 À 2006

Axa Corporate Solutions

Souscripteur Manager d'équipe Sénior Corps (y compris yachts) & P and I / RC Affréteur (Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud).

DE 2006 À 2016

Axa Corporate Solutions

Directeur Réseau non spécialisé Corps et Facultés et Directeur Axa Yachting Solutions.

DE 2006 À 2016

Hiscox MGA Yachting and Marine Trades

Senior Underwriter.

DEPUIS 2020

RD Consultancy Services

Création du cabinet de courtage

EXPÉRIENCE FORMATION

DE 1994 À 2011

Institut de Réassurance (ENASS)

Réassurance maritime.

DE 1992 À AUJOURD'HUI

Université Paris Sorbonne Nord

Enseignement Assurance :

- Les Métiers de l'Assurance ;
- Assurance de la RC de l'Entreprise ;
- Assurance des Flottes Automobiles ;
- Assurance Internationale des Marchandises Transportées ;
- Assurance Internationale des Navires ;
- Assurance Internationale Aviation ;
- Réassurance Internationale.

Participation aux séminaires des alternants :

- Assurance Santé ;
- Le Brexit et l'assurance ;
- Les régulateurs, les sanctions, la lutte anti-blanchiment et les règles de nationalité du risque ;
- L'assurance des bateaux de plaisance ;
- La Sécurité Sociale, le NHS et l'Obamacare (The Affordable Care Act).

DE 1996 À 2016

Axa Corporate Solutions

Formation interne assurance maritime (Séminaires internationaux).

DE 1996 À AUJOURD'HUI

CNAM ENASS

Formation assurances maritimes.

DE 2002 À 2007

HEC MBA - CNAM

Formation assurance Transport.

DE 2003 À 2004

ISAMAT ENASS

Formation assurances maritimes.

EN 2011

ENASS

Formation assurances maritimes MBA Assurance.

RÉALISATIONS PROFESSIONNELLES

- **1992 - 2021** Création du Master d'assurance LEA à l'Université de Paris XIII.
- **2016 - 2021** Création d'une filière Pro / Alternance Université Paris Sorbonne Nord.
- **1999 - 2006** Création du département P and I d'AXA Corporate Solutions.
- **2007 - 2016** Création de la BU AXA Yachting Solutions International.

FORMATION

- **1979 - 1982** Université de Nice Licence en Sciences de l'Éducation.
- **1979 - 1982** École Normale d'Instituteurs Draguignan : Diplôme Enseignant 1^{er} degré.
- **1977 - 1988** Université d'Aix en Provence Mastère (DESS) en Droit Maritime.
- **1988 - 1989** Université d'Aix en Provence Diplôme de l'Institut des Assurances.



Christian HÜBNER

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

EN 1996

Office Européen des Brevets (Munich)

Stage professionnel.

DE 1996 À 2001

FFA (anciennement AFSAT et FFSA)

Conseiller juridique direction transports.

DE 2001 À 2006

Axa Corporate Solutions

Conseiller juridique Marine et Transports Branche Marine.

DE 2003 À 2006

IVR

Représentant du marché français de l'assurance maritime et transport au sein de son comité d'administration.

DE 2005 À 2006

IVR

Président.

EN 2007

Société Fluviale d'Assurance (SFA)

Juriste.

DE 2008 À 2009

Raets Marine France

Directeur du bureau de Paris.

DE 2009 À 2010

Godin et Associés

Avocat collaborateur.

DEPUIS 2010

Avocat en exercice individuel.

DEPUIS 2014

Asterias Avocats (GIE)

GIE d'avocats (Paris), co-fondateur et associé.

DEPUIS 2007

Arbitre à la Chambre Arbitrale de Paris.

DEPUIS 1998

Membre de la commission juridique de l'IVR.

EXPÉRIENCE FORMATION

EN 2015

SIACI Formation

« Droit fluvial » (une journée).

EN 2019

HDI

« Droit fluvial » (une journée).

EN 2021

ESA Business School de Beyrouth (Liban)

Intervenant « *Maritime Law* » (en anglais).

Chambre Syndicale des Courtiers

d'Affrètement

« Marine Insurance ».

DEPUIS 2006

Faculté de Droit - Université Aix-Marseille

Chargé de cours en droit fluvial.

DEPUIS 2013

Faculté de Droit - Université Le Havre

Normandie

Chargé de cours en Arbitrage Maritime.

COMPÉTENCES

Langues

Allemand et Français langues maternelles, Anglais courant, Espagnol et Néerlandais notions.

Droit

Droit maritime, Droit des Transports, Droit de l'assurance, Droit public de la mer, Droit de la plaisance, Droit portuaire, Droit social Maritime, Risques Industriels, Droit allemand.

Informatique

MS Office (Word, Excel, PowerPoint).

AUTRES

- Auteur d'articles de doctrine et de commentaires d'arrêts au DMF, Bulletin des Transports, Zeitschrift für Binnenschiffahrtsrecht depuis 1998.
- Diverses conférences et interventions en France et à l'étranger sur le droit fluvial (séminaires et congrès IVR, colloque sur le droit fluvial organisé à la CCNR à Strasbourg, interventions université de Mannheim, à venir inland shipping law conference à Rotterdam les 2 et 3 novembre 2022).



Franck LE MOINE

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DE 1989 À 2017

CCR (Caisse Centrale de Réassurance)

- **Directeur de marché** : « réassurance et fonds publics ».
 - Terrorisme (Grands risques et Risques Petits & Moyens),
 - Aviation (marché français) ; représentation à l'IUAI.
- **Directeur de marché** : « risques spécialités »
 1. Garanties de Marchés : réassurance des « risques de guerre » des branches transport & aviation (exemple : GAREX), « risques politiques » et « spécialités » (Risques : terrorisme GAREAT, aviation dommage La RA, RC atomique ASSURATOME, RC pollution ASSURPOL).
 2. Garanties d'État :
 - traité de réassurance «risques de guerre» ou «terrorisme» des branches transport & aviation, réassurance (GAREAT) et RC atomique.
 - facultative de réassurance «risques de guerre» des branches transport & aviation et RC atomique.
 - polices d'assurance directe «risques de guerre» de la branche transport (jusqu'en 2008).
 - représentation (CESAM, IUMI, AMRAE, ...).

DE 1989 À 1997

Souscripteur

- **Responsable des souscriptions « risque de guerre » (transport et aviation)** :
 - assurance directe et coassurance (marché français),
 - - réassurance (traités et facultatives sur le marché français).
- **souscription traités (« risques politiques »)** :
 - souscription réassurance traités / France.

DE 1984 À 1988

P.F.A. TIARD (compagnie d'assurance)

- **Souscripteur « facultés »** : département « transports ».
- **Inspecteur commercial** : département « commercial ».

AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- Actuellement intervenant dans le cadre du Master 2 à l'IFPAss (Institut de Formation de la profession de l'Assurance) depuis 2009 (risques de guerre, risques de terrorisme et risques politiques).
- Nouveau : intervenant en 2019 dans le cadre du Master 2 à l'IFPAss (Institut de Formation de la profession de l'Assurance) de Lyon (risques de guerre, risques de terrorisme et risques politiques).
- Intervenant dans le cadre du 3^e cycle étudiant puis Master 2 à l'ENAss (Ecole Nationale d'Assurances) depuis l'année scolaire 1997/98 (risques de guerre, risques de terrorisme et risques politiques).
- Intervenant dans le cadre du Mastère HEC Management des risques internationaux à l'ENAss (Ecole Nationale d'Assurances) 2010 et 2011 (la réassurance avec garantie de l'État).
- Intervenant dans le cadre du Master 2 de LEA (Langues Étrangères Appliquées au manage-

ment international des assurances) de l'Université Paris XIII – Villeteuse en 2006/7 et 2007/8 (risques de guerre, risques de terrorisme et risques politiques).

- Intervenant dans le cadre de l'ISAMAT (Institut Supérieur de l'Assurances Maritime, Aviation et Transports) en 2001 (risques de guerre).
- Intervenant dans le cadre du DESS Géomarketing et Stratégies territoriales des entreprises et institutions publiques de l'Université de Paris XII-Val-de-Marne en 2001 et 2002.
- Membre du bureau de l'association des anciens élèves de l'ISR (Institut Supérieur de Réassurance) : SUP de ré en charge des relations avec l'ISR en 1999, 2002 et 2011-2012.
- Membre du CIP (Cercle des Intervenants du Transport) depuis 1996.
- Représentant de la CCR à l'ADMF (Association de Droit Maritime Français).

FORMATION PROFESSIONNELLE

- **1994** ISR (Institut Supérieur de Réassurance).
- **1987** Stage Lamy «Exportation par voie maritime». / Stage IETM (Institut des Transports Maritimes).
- **1986** Stage Lamy «l'Assurance de la marchandise transportée ».

FORMATION UNIVERSITAIRE (PARIS X-NANTERRE)

- **1984** DEA de « Géographie et Aménagement ».
- **1982** Maîtrise de Géographie.
- **1983** Licence d'Histoire.
- **1981** Licence de Géographie et Licence d'Urbanisme.

• Animation de formations

- MD 2 (master 2 : Management digital) de l'IFPAss (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Strasbourg).
- SAR 2 (master 2 : Souscripteur en assurance et réassurance) de l'IFPAss (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Strasbourg).
- SAR 1 (master 1 : Souscripteur en assurance et réassurance) de l'IFPAss (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Strasbourg).
- MRI 2 (master 2 : Management du risque et de l'innovation en assurance) via l'IFPAss pour l'Université de Paris-Nanterre (pôle Léonard de Vinci).
- HESCA (Haute Ecole en Stratégie Commerciale et Assurance) pour l'IFPAss.
- Accompagnement des étudiants de l'ENAss / CNAM (MR127 : Stratégies économiques, numériques et données) aux journées de l'AMRAE et en voyages de fin d'étude (exemple : Londres).

• Matières enseignées

- Risques de guerre (maritime & aviation).
- Risques politiques, risques de terrorisme.
- Risques environnementaux.
- Nouveaux risques & risques émergents. risques spécifiques & risques non assurables.
- Risques spéciaux.
- Assurance transport (facultés / marchandises transportées & corps maritimes).
- Réassurance & co-assurance.



Loïc LE PAPE

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DEPUIS 02 | 2021

LLP CONSEILS Toulouse

Président de la SAS LLP CONSEILS.

Formateur- Consultant indépendant.

- Prestation d'actions concourant au développement des compétences.
- Conseil en stratégie, organisation, développement commercial et management d'entreprises.

DE 2007 À 2020

Axa France Toulouse

Responsable Groupe de Souscription Transports - Région Sud-Ouest.

- Responsable d'une équipe de 5 collaborateurs.
- Gestion et développement d'un portefeuille de 4 000 clients Entreprises dont 1 200 TPM pour un encaissement annuel de 9 M€.

- Apport net et encaissement en progression de 50 % depuis la prise de fonction avec des résultats maîtrisés (S/Pb < 40 %).
- Animation commerciale du réseau (visites régulières d'agences et courtiers, accompagnement en clientèle, création et animation de sessions de formation, lancement de campagnes commerciales, mailings ciblés, etc.).
- Missions transversales nationales / référent technique.

DE 2001 À 2007

Axa Corporate Solutions Paris

Souscripteur Expert Facultés (Affaires directes et facultatives).

- Responsable du suivi et du développement d'un portefeuille de 22 M€ d'encaissement (S/Pb < 60 % - 500 polices - progression du CA de 25 % par an).
- Autorités de souscription de 7,5M€ sur les risques MT (Fac+ RC TPM).
- Mise en place et suivi de programmes internationaux.
- Coordination avec les autres branches sur les comptes « Corporates ».
- Membre permanent du Comité d'Études « Facultés » et du Comité de Liaison « Assureurs / Courtiers Facultés », participation à divers groupes de travail au sein de la Direction des Assurances Transports de la FFA.

DE 1997 À 2001

Chubb France

Souscripteur Senior Transport, Risques Techniques & Spéciaux.

- Développement et suivi du portefeuille -2 M€ d'encaissement (S/Pb 45 %).
- Autorités de souscription de 2 M USD sur les risques Maritime & Transports et de 12,5 M USD en « Risques Spéciaux ».

- Négociation de la réassurance facultative (Quota Share / Excess of Loss).
- Création et lancement de nouveaux produits combinant divers risques (Transport + Montage-Essais + PEA ; Transport + Stockage ; RC Pro du transport).
- Animation commerciale auprès du grand et moyen courtage français.

DE 1994 À 1997

O.S.A.T. - Alte Leipziger Paris

Assistant du directeur de la branche Maritime & Transport.

- Développement et suivi du portefeuille - 1,5 M€ d'encaissement.
- Autorités de souscription de 450 000 €.
- Animation commerciale auprès des courtiers non spécialisés en transport.
- Supervision des dossiers sinistres et suivi du contentieux.

DE 1993 À 1994

CIGNA Fontainebleau

Inspecteur- Souscripteur Maritime & Transport.

- Développement et suivi du portefeuille - 450 000 € d'encaissement.
- Animation commerciale sur la région Île-de-France - Nord - Normandie auprès des courtiers IARD.

DE 1989 À 1993

Allianz Paris

Rédacteur sinistres Maritime & Transport.

- Évaluation / Indemnisation / Recours.
- (Facultés, RC Transporteurs, Plaisance, Dispatches Corps).

EXPÉRIENCE FORMATION

Intervenant régulier depuis 20 ans auprès de divers Organismes de formation

- Bordeaux Lachassaingne Formation (BLF), Bordeaux : « L'assurance Transport : l'assurance de la Responsabilité des professionnels du transport ; l'assurance de la Marchandise Transportée - Facultés ».
- **CESAM Formation, Paris** : « L'assurance de la Responsabilité des professionnels du transport ; l'assurance de la Marchandise Transportée - Facultés ».
- **École Supérieure des Transports (EST) - Groupe ENOES, Paris** : « L'assurance de la Responsabilité des Professionnels du Transport ».
- **École Supérieure d'Assurances (ESA)- Master II Manager de l'Assurance - École VIDAL, Toulouse** : « Les Risques Transports : Facultés, Aviation, Corps de navire ».

FORMATION

- DESS Transport et logistique des échanges internationaux, Paris IV Sorbonne.
- École Supérieure des Transports (EST) - Groupe ENOES, Paris.
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), Brest.



Hubert PRAT

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DE 1985 À 1994

Après 10 ans en tant qu'**inspecteur de compagnies** (visites de risques Incendie, vol, de souscription et d'animations commerciale de réseaux agents et courtiers en IARD) je me suis orienté vers le transport (facultés).

DE 01 | 1995 À 12 | 1998

Inspecteur Transport à Strasbourg. Animation agences et courtiers, souscription.

DEPUIS 01 | 1999

Winterthur – Neuchâteloise, Covéa-Fleet, MMA

- Délégué Régional Transport pour les Régions Paris, Nord et Est de la France. Responsable d'un centre de profit de 20 personnes sur 2 sites (Paris et Strasbourg). Souscription des affaires Transport (transport privé de marchandises, RC transporteurs et facultés maritimes, aériennes et terrestres), la gestion des dossiers, le règlement des sinistres, l'animation des courtiers et agents.
- Formateur des agents du Groupe au centre de formation de Chartres.
- Responsable Technique du département maritime et transport de MMA.
- Représentant de MMA au sein du Comité maritime et transport de France Assureur et de la COMAT.

FORMATION

Niveau Maîtrise Droit des affaires.
Université Bordeaux 1.

LOISIRS

Arbitre de Triathlon, Coureur de Trail, pratique du VTT, Moto (machines de collection), voyages et lecture.



INFORMATIONS **PRATIQUES**



TARIFS CATALOGUE

DEUX JOURNÉES DE FORMATION CATALOGUE

- **1 150€ TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.
- **800€ TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM.
- **600€ TTC** pour les membres du CESAM.

UNE JOURNÉE DE FORMATION CATALOGUE

- **800€ TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.
- **550€ TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM.
- **450€ TTC** pour les membres du CESAM.

TARIFS HORS CATALOGUE EN INTRA CHEZ LE CLIENT

DEUX JOURNÉES DE FORMATION DELIVRÉES CHEZ LE CLIENT (EN INTRA SUR BASE DU CATALOGUE)

Pour les membres du CESAM

- **5 000€ TTC** avec un maximum de 10 personnes.
- **6 000€ TTC** avec un maximum de 20 personnes.
- **7 500€ TTC** pour une formation sur mesure hors catalogue avec un maximum de 20 participants.

Pour les non membres

- **7 000€ TTC** avec un maximum de 10 personnes.
- **8 000€ TTC** avec un maximum de 20 personnes.
- **10 000€ TTC** pour une formation sur mesure hors catalogue avec un maximum de 20 participants.

UNE JOURNÉE DE FORMATION DELIVRÉE CHEZ LE CLIENT (EN INTRA SUR BASE DU CATALOGUE)

Pour les membres du CESAM

- **450€ TTC** par personne avec un minimum de 5 personnes et un maximum de **4 000€ TTC**.

Pour les non membres

- **780€ TTC** par personne avec un minimum de 5 personnes et un maximum de **6 000€ TTC**.



FORMATS DES FORMATIONS ET RÉSERVE

Les formations sont organisées en distanciel ou en présentiel à Paris (lieu disposant d'une classification ERP à préciser dans les 10 jours précédant la formation).

Le CESAM se réservant la possibilité d'organiser l'entièreté de la formation en visio-conférence en cas de force majeure ou si moins de 5 personnes sont inscrites en présentiel.

“

Depuis le 23 février 2019, la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) rend obligatoire la formation continue des professionnels de la distribution d'assurances. Le texte, transposé en loi française en 2018, impose la formation et le développement professionnel continu à raison de 15 heures par an, au moins, pour, notamment, chaque dirigeant, et chaque salarié des entreprises d'assurance et intermédiaires d'assurance exerçant l'activité de distribution, c'est-à-dire l'activité consistant à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, à proposer ou à aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion.

L'arrêté du 26 septembre 2018 liste les compétences à mettre à jour et/ou à acquérir. Elles se répartissent en 4 groupes :

- les compétences professionnelles générales (activité et environnement de la distribution d'assurances, mesures de prévention et de conformité, etc.)
- les compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués (assurances de personnes en prévoyance, santé, retraite ; assurance dommages aux biens et responsabilités, etc.) ;
- les compétences professionnelles spécifiques à certains modes de distribution (règles applicables à la vente à distance par exemple) ;
- les compétences professionnelles spécifiques à certaines fonctions.

Les thématiques des formations proposées par le CESAM entrent dans le cadre de l'une ou plusieurs des compétences citées ci-dessous.

”

N.B. : Il relève *in fine* de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des modules de formation avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation. Aussi, le suivi des formations proposées par le CESAM ne peut garantir à lui seul l'assentiment automatique de l'ACPR en cas de contrôle.

FONDS MUTUALISÉS

Auprès de l'Opco Atlas

Au titre du Plan de Développement des Compétences (PDC) de l'entreprise

Conditions de prise en charge

L'organisme de formation doit être certifié Qualiopi au 1^{er} janvier 2022* +

Entreprises de moins de 11 salariés

Plafond annuel par entreprise : 6 000€ HT +
Coûts pédagogiques au réel dans la limite de 55€HT par heure par salarié. **

Entreprises de 11 à 49 salariés

Plafond annuel par entreprise : 7 000€ HT +
Coûts pédagogiques au réel dans la limite de 55€HT par heure par salarié. **

Entreprises de 50 à 299 salariés

Plafond annuel par entreprise : 15 000€ HT +
Coûts pédagogiques au réel dans la limite de 55€HT par heure par salarié. **

Entreprises de 300 salariés et +

Pas de financement possible sauf versement volontaire auprès de l'Opco Atlas.

Modalités de la demande de prise en charge

Subrogation possible et recommandée

L'entreprise formalise sa demande de financement auprès de l'Opco Atlas via son compte MyAtlas :

www.opco-atlas.fr/preferences/menu

Au titre de son plan de développement des compétences (PDC).

Rubriques « Dossiers et contrats » - « Nouvelle demande de prise en charge » (en haut à droite) - « Plan de

développement des compétences ».

Un accord de prise en charge vous sera remis par l'Opco Atlas dans l'espace MyAtlas de l'entreprise.

En l'absence de subrogation, à l'issue de la formation, l'entreprise devra déposer dans son espace MyAtlas la facture et l'attestation de présence.

FONDS PROPRES DE L'ENTREPRISE

L'entreprise règle directement l'organisme de formation



*** Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité « QUALIOPi » sera obligatoire** pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.

QUALIOPi C'EST :

Une **marque de certification qualité** des prestataires de formation qui vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

** Critères susceptibles d'évoluer en cours d'année.

FONDS MUTUALISÉS*

Chaque année, les dirigeants non salariés versent une contribution auprès d'un FAF via l'URSSAF.

Le FAF compétent est celui indiqué sur votre attestation de versement URSSAF.

À ce titre, vous avez la possibilité de demander le financement de vos actions de formation auprès de cet organisme financeur.

Critères, conditions et démarches

Si votre FAF est l'**Agefice**

- Critères de financement 2022
<https://agnes.communication-agefice.fr/les-criteres-de-financement-de-lannee-2022/>
- Étapes clés de la demande de prise en charge :
<https://agnes.communication-agefice.fr/les-etapes-clefs-2022/>
- Documents à remettre
<https://communication-agefice.fr/> (modèles en téléchargement, en bas à droite de la page)
- Trouver un point d'accueil
<https://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>

Si votre FAF est le **Fifpl**

- Eligibilité et démarches
<https://www.fifpl.fr/procedures-de-prise-en-charge>
- Contact
<https://www.fifpl.fr/contact>

FONDS PRIVÉS

L'entreprise règle directement l'organisme de formation



*** Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité « QUALIOPi » sera obligatoire** pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences (prestataires d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience et de formations par apprentissage) devront être certifiés Qualiopi.

QUALIOPi C'EST :

Une **marque de certification qualité** des prestataires de formation qui vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.



PRISE DE CONTACT ET MISE EN PLACE D'ACCUEIL

- 1** | **Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail**
Réfèrent : **Noura Hafid**
 formation@cesam.org
- 2** | **Entretien individuel**
par téléphone, en visioconférence ou sur site afin de définir les modalités d'accueil et d'accompagnement du stagiaire.
- 3** | **Prise de contact par notre équipe formation**
avec une association spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et mise en place d'un projet d'accueil personnalisé.
- 4** | **Retour par mail au stagiaire ou à l'employeur**
sur la mise en place des aménagements possibles et des modalités pédagogiques pour l'accueil du stagiaire le jour de la formation.



CESAM

CENTRE DE FORMATION

Organisme de Formation n°11756158975
Référencé Datadock DD 0088188

11-15 RUE SAINT-GEORGES
75009 PARIS

+33(0)1 58 56 96 00
formation@cesam.org

www.cesam.org